

État de l'argenterie envoyée à Paris par l'agent national du district de Beauvais, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État de l'argenterie envoyée à Paris par l'agent national du district de Beauvais, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 541-542;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36663_t2_0541_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Tous ces résultats vous seraient restés inconnus si je ne tenais à devoir vous les transmettre. Les citoyens du district de Beauvais placent leur gloire dans les actions pures, ils ne croient pas que celui qui satisfait à ses obligations ait d'autre prix à espérer que la tranquillité de sa conscience.

Mais placé par la loi pour surveiller, je n'ai pu résister à la douce impulsion d'instruire les représentants du peuple des effets produits par leurs sages décrets et des tentatives inutiles des ennemis de la Patrie pour empêcher l'arbre de la liberté d'étendre ses rameaux sur l'univers. »

RIGAULT (*agent nat.*).

P.S. Les biens d'émigrés se vendent avec un succès étonnant. Les enchères quadruplent les estimations.

[*Etat de l'argenterie envoyée à Paris le 13 niv. II*]

	Municipalités (1)	m.	o.	g.
Abbecourt	Une croix de procession, une autre aussi de procession, sans noix ni douille, pesant ensemble	6	4	4
Allonne	Une croix de procession, un encensoir et sa navette, deux calices et leurs patènes pesant ensemble	13	7	4
Beauvais, St-Laurent et le Séminaire	Une croix à double branches, 3 calices et leurs patènes, 2 ciboires et un autre calice et sa patène une custode, une petite boîte en forme de ciboire et une boîte aux huiles pesant ensemble	32	1	6
Berneuil	Une croix processionnelle et son ballon, 2 petits chandeliers, un encensoir et sa navette, une paire de burettes et bassin, les plaques d'une croix de procession et un petit Christ, le tout pesant ensemble	18	1	—
Blacourt	Une croix de procession, 2 paires de burettes et le bassin, un encensoir et sa navette pesant ensemble	15	2	—
Bresles	Un encensoir et sa navette pesant ensemble	4	5	6
Cauvigny	Un calice et sa patène provenant de la chapelle de Château Rouge pesant	1	4	5
Fontaine St-Lucien	Une croix de procession, un soleil, un calice et sa patène, une paire de burettes, un vase de viatique pesant ensemble	11	4	4

Gerberoy	Les 4 branches d'une croix de procession, une paix, 4 couverts de livres, une petite croix d'autel et deux boîtes aux huiles, une petite coquille, un grand soleil avec 2 saints et deux anges, une couronne, 2 calices et leurs patènes avec un ciboire, le tout pesant ensemble	37	5	5
Guignecourt	3 calices et leurs patènes, un soleil, un ciboire, une petite boîte, une autre boîte aux huiles, une croix sans douille ni noix, pesant ensemble	13	—	—
Haudivillers	Un calice avec sa patène et un ciboire, un soleil, un baton de croix, 4 petites croix de femmes avec leurs cœurs, pesant ensemble	9	3	4
Hauvoille	Une croix de procession, une lampe, un encensoir et sa navette, une paire de burettes et le bassin, un bénitier et le goupillon, une paix, et une petite paire de chandeliers avec une boîte à pain, pesant ensemble	23	4	4
Haucourt	Une croix de procession pesant	5	7	4
Hodenc-en-Bray	Une croix de procession, 2 chandeliers, une paire de burettes et le bassin et un encensoir, pesant ensemble	18	1	4
Laboissière	Le baton d'une croix c'est-à-dire une feuille d'argent qui couvre ce bâton pesant	2	2	—
Lahoussoye	Un soleil, un ciboire, un calice et sa patène, pesant ensemble	4	1	—
Laneuville d'Aumont	Une croix de procession, une paire de burettes et le bassin, une croix d'autel, un encensoir et un bâton de croix, pesant ensemble	18	1	—
Marissel	Le placage d'une croix, pesant	2	2	—
Nivillers	Un calice avec sa patène, un ciboire et un soleil avec une autre patène, pesant ensemble	9	—	—
N. Dame-du-Thil	12 petits saints, 4 calices, un ciboire, un soleil, une croix de procession sans Christ, une petite chasse, une boîte qui renfermoit la tête de St-Lucien, une douille, de petites croix, une boîte aux huiles, un viatique et une petite couronne, pesant ensemble	40	3	—

(1) Il s'agit des communes « qui ont abandonné le culte de la superstition pour celui de la Raison et de la Vérité ».

Oroër	Une croix de procession, 2 calices et leurs patènes, un ciboire et un vase de viatique avec 2 boîtes aux huiles, pesant ensemble	17	—	—
Ponchon	Une croix de procession sur bois, une paire de burettes et une paix, pesant ensemble	5	1	6
Rochy	Une croix de procession et le bâton, pesant	15	—	—
St Just-des-Marais	Un calice et sa patène, une boîte à viatique, un ciboire, un soleil, une boîte aux huiles, 2 tasses, 2 petits bassins à quêter, 2 petites croix de femmes avec leurs cœurs, pesant ensemble	9	5	4
St Martin-le-Nœud	Une croix de procession et une d'autel et la garniture d'une latte de bedeau, pesant ensemble	8	6	7
St Ouen-Terdonne	Une croix d'autel sans Christ, un encensoir et sa navette la noix et la douille et une croix de procession, pesant ensemble	8	3	4
St Quentin-des-Prés	Une croix de procession, pesant	4	5	4
Tillé	Un casier et sa patène, un ciboire et un autre petit ciboire, un cœur de croix de femme, la garniture d'une latte de bedeau, un soleil et une boîte double aux huiles, pesant ensemble	11	6	—
Vellennes	Deux calices et leurs patènes, un soleil, un ciboire et deux boîtes aux huiles, pesant ensemble	12	6	—
St Pantaléon (Chapelle)	Deux tuyaux provenant d'un ballon de croix lesquels ont été donnés par une municipalité pour échange pour un calice qui provenoit de cette chapelle et deux tuyaux, pesant ensemble	1	1	4

382 3 7

P.c.c. RIGAULT (agent nat.).

26

La société populaires de Monmorin, département des Hautes-Alpes, ayant eu connaissance des besoins de nos frères d'armes, a nommé quatre commissaires pour se joindre à la municipalité, et recevoir les offrandes qui leur seraient destinées. Elle (1) **envoie à la Convention**

(1) Bⁱⁿ, 3 pluv. (suppl^t).

nationale le résultat de ses offrandes patriotiques, qui consistent en 8 couvertures, 17 draps de lit, 62 chemises et 4 aunes de toile neuve.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (1).

27

Le juge-de-paix de Gommerville, district de Janville (2), envoie à la Convention nationale le bordereau de l'or, argent et assignats, montant à 30,028 l. 4 s. 6 d., trouvés enfouis dans différents endroits du donjon de la ci-devant marquise d'Oysouville après son décès. De ses deux enfans l'un est émigré; elle laisse pour environ 2,500,000 l. de biens-fonds.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Gommerville, 16 niv. II] (4)

« Citoyens Législateurs,

Vive la République, encore des trésors découverts avant d'opter entre la charge de juge de paix et celle de notaire.

Je vous envoie ci-joint ce bordereau de l'or, argent et assignats que j'ai trouvés enfouis dans différents endroits du donjon de la ci-devant marquise d'Oysouville qui probablement ne pouvant émigrer en Angleterre à cause de son grand âge, vient de prendre le parti d'émigrer chez le Père éternel. L'or, argent monnoyé et les assignats ont été remis au receveur des droits d'enregistrement d'Ouarville et la vaisselle et bijoux d'argent et or au district de Janville. Elle laisse un fils émigré et un autre en arrestation. Elle laisse aussi pour environ 2 500 000 livres en biens fonds, desquels nous aurons moitié, qui joints à tous les autres qui nous viennent tous les jours et l'énergie que vous avez toujours montrée et que j'espère que vous continuerez, en restant à votre poste, jusqu'à ce que tous les tyrans coalisés, et les prêtres qui ne cessent de chercher à égarer le peuple. soient terrassés, ne me laisse aucun doute que notre République va être fondée sur des bases inébranlables.

Salut fraternel. »

SAVOURÉ (juge de paix).

28

La société républicaine de Faulquemont, département de la Moselle, apprend à la Convention que le décret du 3 brumaire, qui supprime les avoués (5), a été reçu avec joie et reconnaissance, même par les gens de loi, qui ont fait remise de leurs titres signés du dernier tyran. Les audiences se tiennent en bonnet rouge (6).

(1) P.V., XXX, 37. Mention dans M.U., XXXVI, 60 et 90.

(2) Eure-et-Loir.

(3) P.V., XXX, 37. Bⁱⁿ, 3 pluv. (suppl^t). Mention dans M.U., XXXVI, 60 et 90.

(4) C 290, pl. 914, p. 30. La p. 31 est constituée par le bordereau annoncé.

(5) Leurs fonctions avaient été supprimées le 24 oct. 1793 (Voir P.V., XXIII, 64).

(6) P.V., XXX, 37. Bⁱⁿ, 3 pluv. (suppl^t).